

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024**

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 21 février 2024	5
2	Point en exergue	
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
3.1	Convention de délégation de compétence sur le territoire de Bugeois Vallée	7
3.2	Convention de partenariat avec l'IMT Atlantique et le Collège des transitions écologiques et sociétales	7
3.3	Evolution du syndicat et financements associés	
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Gestion des Milieux Aquatiques	
6.1	Présentation des travaux GEMA 2024 et du stage inventaire	
7	Prévention des Inondations	
7.1	Convention de partenariat avec les communes engagées pour le mois de la commémoration de la crue de janvier 1995	12
7.2	Présentation des projets Prévention des Inondations et du stage « Recueil de témoignages »	13
8	Ralentir le grand cycle de l'eau	
9	Liste des actes signés	15
10	Questions diverses	16

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 juin 2024 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.

Début séance à 10 heures 37 – Fin de séance à 12 heures 16

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. François BOET ; M. Jacques BLONDET (départ M. BLONDET à 11h30) ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; MME Catherine CHEREAU ;

Etaient excusés : M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Yves BERLAND ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ, MME Léa PARELLE, M. Vincent JAUFFRIT, MME Anne-Laure RIOBE, MME Angèle HEROULT, M. Lucas GUILLOU, M. Bertrand DEGRIECK

Le conseil a nommé secrétaire, Monsieur Jean-Paul BEAUMONT



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 21 juin 2024

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau Bureau Syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

Un premier point est abordé pour féliciter le SMBVAR pour le trophée Life Artisan obtenu en juin 2024.

Monsieur PAVILLON indique qu'une nouvelle directrice est recrutée au SMBVAR pour une arrivée le 2 septembre 2024.

Le Président propose de voter en premier l'ensemble des délibérations pour permettre à M. BLONDET de s'absenter à partir de 11h30. Le Bureau Syndical valide cette proposition.

APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. Jean-Paul BEAUMONT, secrétaire de séance.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 21 février 2024. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. Jean-Paul PAVILLON procède au vote.

Le Bureau valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

2 - POINT EN EXERGUE

3 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT ET REPRESENTATIONS

Convention de délégation de compétence sur le territoire de Baugeois Vallée

Délibération N°3.1

Référence : DEL B 2024 05

Fonctionnement du syndicat et représentations - Convention de délégation de compétence sur le territoire de Baugeois Vallées

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

La Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV) est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Maine, des confluences des Basses Vallées Angevines, de celui de la Romme et de la Boire de Champtocé et notamment pour partie du bassin versant du Pont Rame.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a pour objet, sur le périmètre du bassin versant de la Maine, des confluences des Basses Vallées Angevines, de celui de la Romme et de la Boire de Champtocé, qui inclut le périmètre relevant de la compétence de la collectivité, de participer à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques non domaniaux, ainsi qu'à la prévention des inondations.

La CCBV souhaite confier au SMBVAR, par délégation, l'exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations afin de permettre d'inscrire l'exercice de ces compétences sur son territoire dans le cadre d'une gestion intégrée du bassin versant. Cette délégation permettra au SMBVAR de travailler à l'échelle cohérente de bassin versant, dans son intégralité.

Cette délégation est rendue possible par la reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme par l'arrêté n° DRCL/BI/2019-177 et par les articles L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L213-12 du Code de l'Environnement, qui prévoient la possibilité de délégation de compétence d'une intercommunalité à un Syndicat Mixte reconnu en EPAGE.

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme,
Vu l'arrêté n° DRCL/BI/2019-177 Transformation du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
Vu l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L213-12 du Code de l'Environnement,
Vu le projet de convention,

DELIBERE

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Approuve la convention de délégation de compétence de la Communauté de Communes Baugeois Vallée au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

Autorise le Président à signer la convention de délégation de compétence entre Baugeois Vallées et le Syndicat Mixte Basses Vallées Angevines et de la Romme ;

Impute les dépenses et recettes correspondantes au budget général de l'exercice 2024 et suivants aux articles concernés.

M. DEGRIECK explique pourquoi des conventions ont été passées avec les EPCI voisins du territoire pour pouvoir travailler sur la continuité écologique de manière cohérente.

M. PAVILLON précise que cette convention permet au SMBVAR de travailler avec Baugeois Vallée sur le territoire du Pont Rame.

M. DEGRIECK explique la méthode envisagée pour ce territoire pour faire des travaux prochainement. Un premier secteur avait été ciblé mais les propriétaires ont refusé.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 05 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'IMT Atlantique et le Collège des transitions écologiques et sociétales

Délibération N°3.2

Référence : DEL B 2024 06

Fonctionnement du syndicat et représentations - Convention de partenariat avec l'IMT Atlantique et le Collège des transitions écologiques et sociétales

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le territoire des bassins versants de la Romme, du Brionneau, du Boulet et de la Maine rive gauche n'est actuellement pas couvert par un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Il ne dispose d'aucune instance de gouvernance de l'eau qui serait à même de concerter et fixer des objectifs locaux quant à la gestion de la ressource en eau.

La réflexion menée en 2021 par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme concernant l'élaboration d'un SAGE sur ce secteur a conclu qu'il n'était pas pertinent de créer une telle instance au regard de l'étendue du territoire et du temps de mise en œuvre nécessaire.

Néanmoins, la tension observée ces dernières années sur la ressource en eau, que ce soit pour les usages ou le maintien de l'hydrologie des milieux aquatiques, pose de nouveau la question d'instituer une gouvernance de l'eau sur ce territoire. Si elle n'est pas établie sous une forme juridique et

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

réglementaire (tel un SAGE), elle peut être envisagée comme un lieu de discussion et de concertation à l'échelle du territoire concerné.

L'engagement d'un travail de concertation et d'analyse pour aboutir à une instance participative sur la gestion de l'eau à l'échelle de ce territoire s'inscrit pleinement dans la volonté du SMBVAR et dans les prérogatives du projet « TES 4 » mené par le Collège des transitions écologiques et sociétales. Ce dernier créé en 2015 vise à faciliter et accompagner l'accélération des transitions sur les Pays de la Loire.

La présente convention a pour objectif, sur la période 2024-2027, d'engager un travail de concertation à l'échelle du périmètre des bassins versants de la Romme, du Brionneau, du Boulet et de la Maine rive gauche pour tendre vers la création d'une instance participative sur la gestion de l'eau, mais aussi de définir les modalités de fonctionnement de cette instance dans le cadre d'une concertation réussie.

Le budget alloué à cette convention est de 5000 € par an à compter de 2025.

Considérant le projet de convention de partenariat annexé,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat 2024-2027 entre le Collège des transitions écologiques et sociétales, l'IMT Atlantique et le SMBVAR ;

Impute les dépenses au budget 2025 et suivants ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON explique que le but de la convention est de faire une expérimentation sur le territoire du Bassin versant de la Romme Brionneau Boulet et Maine Rive Droite pour travailler sur la mise en place d'une instance informelle pour concerter les acteurs sur la thématique de la ressource en eau.

Une présentation du séminaire du Collège du mardi 18 juin est faite par Mme RIOBE.

M. PAVILLON indique que le fait de travailler sur ce partenariat permet de travailler en amont sur l'émergence de pression à venir par différents acteurs.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 06 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Point 3.3 : Evolution du syndicat et financements associés

M. PAVILLON explique qu'un courrier est réalisé par différentes structures (environ 50 syndicats) pour être envoyé à l'Agence de l'Eau pour mettre en évidence les craintes montantes des acteurs locaux sur la protection des milieux, à l'initiative du SMBAA.

M. PAVILLON explique que l'Agence de l'Eau a le même niveau de financement mais plus d'actions à porter. De plus, une taxe a stagnée en terme de recette en 2024 (et non pas augmentée comme prévue dans le budget 2024) . Ainsi, les agences de l'eau ont moins de financement pour finaliser le 11^{ème} programme.

En anticipation du 12^{ème} programme, il y a des actions envisagées mais le financement est moindre. Il y a donc un déséquilibre entre l'ambition et le budget.

M. PAVILLON explique que l'idée du courrier est de montrer que les structures existent et la solidarité existante entre structures pour protéger le milieu.

Le système mis en place il y a 60 ans, ne fonctionne plus aujourd'hui face aux enjeux actuels. Donc il faut augmenter le prix de l'eau. Il y a aussi la difficulté du financement des postes d'animation.

M. BLONDET explique que sur l'AELB, le ratio des cotisations par habitant est le plus faible des agences car c'est un territoire peu dense.

M. PAVILLON indique que les chantiers prévus sur la fin de l'année doivent être notifiés. La transition écologique ne doit pas être mise en suspens. La vocation du SMBVAR est de restaurer les cours d'eau, il faut donc continuer le travail engagé.

Mme RIOBE indique que les postes d'animation seraient subventionnés qu'à hauteur de 50% et non plus à 60% comme indiqué dans le Contrat Territorial Eau 2024-2027.

4 – RESSOURCES HUMAINES

5– FINANCES

6 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Point 6.1 : Présentation des travaux GEMA et du stage inventaire

Une présentation par Mme PARELLE est faite sur la Commission Romme :

- ✓ Finalisation des travaux sur la Loge à Saint-Germain-des-Prés
 - Rognage de souches et remise en état d'une parcelle communale
- ✓ Finalisation des travaux sur la Romme à Champtocé-sur-Loire

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

- Suppression d'un ouvrage sous une ligne électrique (en attente d'Enedis)
- Enlèvement de buses, pose d'une passerelle et de clôtures (suite au dévoiement à venir des eaux usées par Véolia)
- Reprise de travaux sur le ruisseau de Chevigné à la Possonnière
 - Retalutage d'une berge et amélioration d'une zone humide
- Travaux prévus en 2024 sur le ruisseau du Tremblay :
 - ✓ Reméandrage du cours d'eau en fond de vallée avec plantage d'un ripisylve
 - ✓ Retalutage de berge avec évacuation des pollutions en aval et non plus reméandrage comme initialement prévue.
 - ✓ 3 offres en cours d'analyse par le maître d'œuvre mais dépassement du budget de 30K à 60K€.
- Etudes en 2024 :
 - ✓ Restauration morphologique de la Romme au bois Marais à St Clément de la Place
 - ✓ Restauration morphologique de la Douinière à St Georges sur Loire

Une présentation est faite par M. DEGRIECK sur la Commission Loir :

- Travaux 2024 :
 - ✓ Restauration du Plessis sur 2600m
 - ✓ 262K€ - début septembre
 - ✓ Remblaiement d'un étang
 - ✓ Création d'un cours d'eau reméandré
- Etude 2024 :
 - ✓ Dimensionnement et concertation en cours sur la restauration du ruisseau de Marcé à Marcé sur 1000m

Une présentation est faite par M. JAUFFRIT sur la Commission Sarthe-Maine :

- Travaux prévus en 2024 :
 - ✓ Restauration de l'hydromorphologie du ruisseau du Pont de la Vire (affluent Piron) :
 - Restauration du lit en banquettes alternées
 - Reméandrage sur une autre parcelle
 - Remplacement d'un ouvrage de franchissement
 - Plantation de ripisylve sur le secteur aval
 - Entreprise TRUDELLE pour 173K€ et une entreprise interviendra sur la végétation et les clôtures (clôtures adaptées aux chevaux)
 - Le propriétaire des parcelles est très proactif, ce qui permettra dans les années à venir de travailler sur une continuité plus longue
- Etudes 2024 :
 - ✓ Dimensionnement du projet de restauration du Piron dans le bourg de Champigné
 - Prévention des inondations
 - Restauration du cours d'eau

M. DRIANCOURT demande si tous les arbres vont être coupés dans le lit du ruisseau ?

M. JAUFFRIT indique que certains arbres obstacles à l'écoulement vont être supprimés mais pas l'intégralité.

M. PAVILLON indique que le résultat est bien, car la toute première réunion était très tendue. C'est une satisfaction de voir que le projet va sortir avec autant d'ambition.

M. JAUFFRIT indique qu'il y a une belle synergie avec la commune de Champigné qui est très moteur.

M. DRIANCOURT indique que la sortie en Sarthe sur une commune ayant vécue des inondations comme Champigné et mis en place des actions a permis à la commune de Champigné de visualiser les futures actions.

Une présentation est faite par M. JAUFFRIT sur la Commission Mayenne :

- Etudes 2024 :
 - Concertation avec le propriétaire du Château de Monriou pour le projet de restauration hydromorphologique de la Suine
 - Dimensionnement du projet de restauration de la Baconne à Charray
 - Concertation avec les propriétaires et exploitants riverains de la Baconne sur la partie amont du bourg de Champteussé pour le dimensionnement du projet de la restauration de la Baconne

M. DRIANCOURT demande où en est l'affaire de l'ABF et du Pont de Vernay. M. JAUFFRIT explique que c'est toujours en cours.

Mme HEROULT présente son stage inventaire :

- La Romme au Bois Marais à Saint-Clément-de-la-Place.
- Le Plessis à Etriché : avant travaux en aval de la voie SNCF et après travaux en amont de la voie SNCF au Plessis-Chivré.
- Le ruisseau de Marcé en amont de la zone restauré au niveau du lavoir.
- Inventaires faune (amphibiens et odonates) et flore.
- Recherche d'espèces protégées (oiseaux, reptiles, chiroptères, coléoptères, lépidoptères, mammifères semi-aquatiques et terrestres).
- Suivi physico-chimiques (pH, conductivité, oxygénation, température).
- Suivi hydromorphologique (profil en travers, faciès d'écoulement, granulométrie, colmatage).

7 – PREVENTION DES INONDATIONS

Convention de partenariat avec les communes engagées pour le mois de la commémoration de la crue de janvier 1995

Délibération N°7.1

Référence : DEL B 2024 07

Prévention des Inondations - Convention de partenariat avec les communes engagées pour le mois de la commémoration de la crue de janvier 1995

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation de la commémoration de la crue de 1995 portée par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, il est proposé d'établir une collaboration durant le mois de janvier 2025 avec quatre communes engagées : Cheffes, Briollay, Grez-Neuville et Rives du Loir en Anjou. Cette collaboration répond à un projet pédagogique autour de la prévention des inondations.

Le partenariat proposé comprend pour chacune des communes :

- L'animation par le Syndicat d'une réunion publique de sensibilisation autour de la thématique « *Vivre avec la rivière et ses aléas* » ;
- La coanimation (Syndicat/Commune) d'une médiation scolaire auprès d'une classe de cycle 3 d'une ou de plusieurs école(s) identifiée(s) avec les communes, autour de deux temps :
 - ✓ Un temps en salle consacré à la prévention et la sensibilisation autour de l'exposition « *Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines* » (1/2 journée) ;
 - ✓ Un temps sur le terrain à la découverte des repères de crues et du caractère inondable de la commune (1/2 journée). Ce temps sera réalisé en présence d'un agent ou d'un élu de la commune, en capacité de présenter sa commune et son caractère inondable.
- La mise à disposition par le Syndicat, pendant une semaine, de l'exposition « *Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines* » ;
- La mise à disposition des sept photographies lauréates du concours photo « *La mémoire des cours d'eau* » ;
- La présentation du « travail de mémoire » réalisé par le stagiaire du SMBVAR entre le 15 avril et le 15 août 2024. Le format de ce travail sera défini lors du stage en question.

Le projet de convention annexé définit les modalités d'exécution de la présente mission et les engagements de chacune des parties. Il est prévu d'établir une convention avec chaque commune concernée.

Considérant le projet de convention annexé,

DELIBERE

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Approuve le projet de convention de partenariat avec les Communes engagées dans le mois de la commémoration de la crue de 1995 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment une convention avec chacune des communes suivantes : Cheffes, Briollay, Grez-Neuville et Rives du Loir en Anjou.

M. PAVILLON explique que lors de la révision de la directive de prévention des inondations il a valorisée les actions montées dans le cadre du PAPI porté par le SMBVAR lors de la commission Inondation du Plan Loire.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 07 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

(M. BLONDET quitte la séance – 11h30)

Point 7.2 : Présentation des projets Prévention des Inondations et du stage « Recueil de témoignages »

MME GUTIERREZ présente un point sur la commémoration de la crue de 1995 à travers deux axes :

Bilan des 6 premiers mois 2024 :

Accompagnement sur le volet Plan Communal de Sauvegarde

- 6 février : Brief sur les PICS à la CCVHA – La CCVHA ne semble pas mobilisée pour créer le PICS.
- Relecture du PCS et point en mairie : Jaille-Yvon (12/02), Cantenay-Epinard (25/03) et Montreuil-sur-Maine (22/05)
- 15 avril : Présentation du PCS au conseil municipal de Corzé
- 18 avril : Co-animation de l'exercice de gestion de crise à Briollay

Accompagnement des maîtres d'ouvrages du PAPI

- Soulaire-et-Bourg pour la pose d'un repère et d'un totem de crues (terrain 22/05)
- Huillé-Lézigné pour la pose d'un totem de crues (terrain 2023)

Animation

- 22 mars : animation pour la Journée mondiale de l'eau CD49
- 23 mai : intervention à la conférence « changement climatique » pour le CD49
- 21 juin : intervention aux ateliers « prévention des risques » de l'AITF (RNIT)

M. DRIANCOURT demande si des animations autour des inondations peuvent être réalisées dans les écoles. MME GUTIERREZ indique que cela est possible de manière ponctuelle.

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

M. PAVILLON précise que c'est une activité ponctuelle. C'est complémentaire avec le prêt de l'exposition Inondation.

M. DRIANCOURT indique que l'école de Châteauneuf va travailler prochainement sur la gestion durable de l'eau et de l'énergie avec l'association Alizée.

La commémoration des 30 ans de la crue de 1995 :

Calendrier

- **RDV réalisés**
 - ✓ Rdv avec la conseillère transition écologique du CAB d'Angers (07/06)
 - ✓ Visite sur site du Centre de congrès (10/06)
 - ✓ Rdv avec l'ensemble des intervenants (juin et septembre)
- **Finalisation de la programmation**
 - ✓ Rédaction de la convention de partenariat avec Angers et ALM
 - ✓ Anticipation sur le matériel et la logistique de la journée de clôture
- **Communication**
 - ✓ De mai à fin juin : communication sur le concours photo (appel à candidatures)
 - ✓ En octobre : communication sur le concours photo (vote du public)
 - ✓ En novembre : impression et diffusion de la programmation de janvier / fév. 2025
 - ✓ Mi-janvier 2025 : communication sur l'évènement de clôture
- **Création d'une identité visuelle pour l'évènement**



M. GUILLOU fait une présentation du stage « mémoire du risque inondation » :

- **Objectifs**

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

- ✓ Participer à la mémoire du risque
- ✓ Transmettre cette mémoire à travers l'évènement de commémoration (2025)
- **Missions**
 - ✓ Recherche dans les archives municipales
 - ✓ Collecte : photos, vidéos, presses
 - ✓ Prises de vue sur le terrain avant / après
 - ✓ Filmer d'éventuels témoins
 - ✓ Création d'affiches patchwork (photos, textes)
- **Chiffres clés**
 - ✓ 24 personnes rencontrées
 - ✓ 18 mairies ayant répondu positivement
 - ✓ ~1200 photos et 9 vidéos récoltées

8 – RALTENTIR LE GRAND CYCLE DE L'EAU

LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés ci-après est remise aux élus.

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
RESSOURCES HUMAINES	Bertrand DEGRIECK	Arrêté avancement échelon
	Anne-Laure RIOBE	Arrêté avancement échelon
	Vincent JAUFFRIT	CDD de 3 ans
	Léa PARELLE	CDD de 3 ans
COMMANDE PUBLIQUE	Cabinet harry Langevin	Marché topo2024
SUBVENTION	Agence de l'Eau Loire Bretagne & Région Pays de la Loire	Demande de subvention Relevés topo - création de piézomètres et autres
		Demande de solde de subvention Baconnne/Suine
	FEDER	Demande de subvention Animation PAPI 2021-2026 Actions du PAPI 2021-2026
	Fond Barnier	Demande de solde de subvention Animation 2023

BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

QUESTIONS DIVERSES

M. PAVILLON indique que la commune de Cheffes sur Sarthe vient de rentrer dans le PPRI lundi 17 juin 2024.

M. *Jean-Paul PAVILLON* demande s'il y a d'autre questions.

La séance est levée à 12h16.

Le secrétaire de séance,
M. *Jean-Paul BEAUMONT*

Le Président,
M. *Jean-Paul PAVILLON*